



Paris, le 19 janvier 2026

Déclaration relative à l'avancement d'une feuille de route coordonnée pour la transition vers la cryptographie post quantique dans le secteur financier

Le **Cyber Expert Group du G7 (CEG)** a publié [une feuille de route visant à guider la transition du secteur financier vers des solutions de cryptographie post-quantique](#), afin de renforcer la résilience des systèmes face aux risques induits par les futurs ordinateurs quantiques.

Cette feuille de route répond aux risques majeurs que les futurs ordinateurs quantiques pourraient faire peser sur les mécanismes cryptographiques actuellement utilisés pour protéger les données et infrastructures financières. Le CEG souligne que des acteurs malveillants pourraient, à terme, exploiter ces capacités pour contourner les protocoles de sécurité existants.

La déclaration établit un cadre commun pour accompagner une transition coordonnée et sécurisée du secteur financier vers la cryptographie post-quantique. Elle appelle à intégrer cette préparation dans la gouvernance et la gestion des risques, et à planifier la migration selon l'exposition et l'importance systémique des systèmes. Les systèmes critiques doivent ainsi être migrés d'ici 2030-2032, et l'ensemble des autres systèmes d'ici 2035, en s'appuyant sur les facteurs clés de succès identifiés et sur une coopération étroite entre acteurs publics, privés et universitaires.

Cette publication réaffirme l'engagement du G7 CEG, en coopération avec les autorités financières, à

- surveiller et soutenir les progrès de cette migration vers la cryptographie post-quantique dont les cibles pourront être réévalués en fonction des évolutions de la technologie ;
- promouvoir une coopération internationale et encourager à une cohérence entre les juridictions ;
- faciliter le dialogue et le partage de connaissances entre les secteurs soutenant des infrastructures critiques et avec les fournisseurs de technologies pour une meilleure préparation aux changements ;
- suivre l'évolution des menaces, des technologies et des enseignements tirés des migrations pour actualiser les informations mises à disposition des organisations.

Cette déclaration s'inscrit en cohérence avec les travaux engagés au niveau européen par la Commission européenne et, au niveau français, par la Banque de France et l'ACPR depuis 2022 pour préparer dans les meilleures conditions possibles la transition vers la cryptographie post-quantique.

Pour en savoir plus :

- sur le G7 Cyber Expert Group (CEG), vous pouvez consulter la [page dédiée](#)
- sur les travaux de la Commission européenne, [vous pouvez consulter la feuille de route pour la transition vers la cryptographie post-quantique](#)
- sur les initiatives récentes de la Banque de France et de l'ACPR en matière de cryptographie post-quantique, vous pouvez consulter la page [dédiée](#).

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez nous    